

ces malheureux ont reçu de nouvelles blessures, mais pas encore la mort. Ils l'appellent de tout ce qui leur reste de forces : *Achevez-nous! ah! par pitié! achevez-nous!* Des soldats, des soldats français! ah Dieu! s'élançant le sabre ou la baïonnette à la main, et, suivant que plus ou moins de pitié les inspire, ils donnent une mort plus ou moins sûre! Enfin, il ne reste plus que des cadavres. Les cadavres sont encore l'objet de cette insatiable barbarie : ils ne seront point inhumés. On les jette dans le Rhône (1).

Et le lendemain Collot-d'Herbois recommence. Il accroît et le nombre des condamnés et même la durée de cette épouvantable agonie. Ils étaient deux cent neuf. Un d'eux s'était échappé. Quand le carnage a fini, l'on compte deux cent dix cadavres. On avait attaché, par méprise, deux commissionnaires de la prison avec les prisonniers. Leur plaintes, leurs cris n'avaient pas été entendus. Collot-d'Herbois, présent à ce spectacle, aperçut un soldat qui, vaincu par l'horreur, ne pouvait, n'osait tirer. Il lui arrache son arme : « Voilà, lui dit-il, comment tire un républicain. » Eh! que serait-ce donc si nous entendions maintenant le monstre vanter au comité de salut public ses plaisirs infernaux, insulter à ceux des bourreaux ses collègues, qui n'ont eu encore recours qu'à un supplice monotone et sans effet? Ce fut Barrère qui annonça à la Convention le triomphe de la mort : « Les cadavres des Lyonnais rebelles, ajouta-t-il, iront, portés par le Rhône, apprendre aux perfides Toulonnais le sort qui les attend. » Le fleuve en rejeta un grand nombre sur ses bords. La crainte de la contagion força enfin Collot-d'Herbois à leur donner une sépulture (1).

(1) Aucun cadavre ne fut jeté dans le Rhône : tous furent enterrés sur place.

(2) Les cadavres des deux cent neuf furent également enterrés sur place, immédiatement après l'exécution. Ce sont les discours de Barrère à la Convention nationale, discours empreints d'exagération, et même d'une exagération